



Lycée d'Enseignement Agricole Privé de St Maximin

Chemin du Prugnon - 83470 SAINT MAXIMIN

Tel : 04 94 86 52 93

Fax : 04 94 59 78 91

E Mail : st-maximin@cneap.fr



Charte « Laboratoire »

St Maximin, le 06 octobre 2011.

1) Préambule.

Le LEAP St Maximin a souhaité, dans le cadre de son développement, investir dans des nouveaux espaces pédagogiques. Les deux salles « laboratoire » répondent à cette orientation.

L'établissement souhaite donc mettre en œuvre une politique éducative, pédagogique et pastorale qui permette, avec ses propres moyens, de favoriser le développement de la personne, en visant notamment les trois objectifs suivants :

- Travailler dans de bonnes conditions,
- Favoriser l'apprentissage des Sciences, qui constituent une base pour une orientation professionnelle orientée vers les métiers de la Nature et des Services à la personne,
- Valoriser, de façon générale, la culture scientifique au sein de l'établissement.

2) Une équipe volontaire et des enseignants référents.

- Deux enseignants référents ont été nommés : Madame MARIN (sciences physiques et chimie) et Monsieur SIDOBRE (Sciences et vie de la Terre).
- Une équipe d'enseignants volontaires participant aux réunions et favorisant l'application de cette Charte, non seulement auprès des élèves mais aussi auprès de toute personne de la communauté éducative du lycée. Ces personnes pourront être professeur de sciences, mais aussi de disciplines variées : techniques, viticulture, artistique... Bref, toute personne qui souhaite s'impliquer dans la vie scientifique du lycée.
- Le respect de certaines règles et notamment dans le cadre de la gestion des deux salles « laboratoire ».

3) Deux salles « Laboratoire » : avec des orientations différentes.

Dans le bâtiment F, il existe 4 salles :

- 2 salles « laboratoire » : une salle orientée vers les Sciences Physiques et Chimie, et l'autre vers les Sciences de la Vie et de la Terre.
- Une salle « stockage » intermédiaire aux deux laboratoires,

- Une salle connexe au Laboratoire de Sciences physiques et Chimie.

4) Le laboratoire : les grandes règles de bon fonctionnement.

a) Le planning des salles.

En début d'année, en lien avec l'enseignant responsable des emplois du temps, un enseignant coordinateur, Madame BASCANS, effectue une synthèse des plannings des deux salles. L'objectif est d'intégrer sur le logiciel d'emploi du temps (Hyper planning) l'affectation des deux salles avec une certaine précision.

Règle des Priorités :

- 1) Le passage des CCF,
- 2) L'enseignement des disciplines scientifiques,
- 3) Les autres apprentissages et autres activités.

b) Les commandes.

Les commandes du matériel laboratoire sont effectuées principalement en début d'année. Le professeur coordinateur recense les besoins de chaque enseignant, puis effectue une synthèse pour une commande significative en septembre / octobre.

Des « petites » commandes peuvent être toutefois effectuées au cours de l'année, notamment pour les consommables.

L'ensemble des commandes du laboratoire intègre un Budget pédagogique.

c) Un inventaire annuel.

Un inventaire sera effectué en fin d'année par les enseignants, ce qui permettra de mieux définir les besoins de l'année suivante. Cet inventaire sera donné à l'Econome pour le suivi comptable.

d) Les notices d'utilisation.

Les notices d'utilisation seront disponibles au laboratoire pour les nouveaux enseignants.

e) Les règles élémentaires de sécurité.

Des coups de poing « électriques » existent dans chaque salle. Une armoire ventilée se situe dans la salle de stockage, intermédiaire aux deux salles de laboratoire. Un rince œil sera installé dans chaque salle. Toutes les règles de protection : blouses, lunettes, rappels de sécurité, ... doivent être rappelées régulièrement aux élèves. Aucun élève ne doit pénétrer dans les salles « stockage » sans la présence d'adultes. Les clés des armoires doivent se situer systématiquement dans l'espace intermédiaire des deux laboratoires.

Les planches en bois qui bloquent les fenêtres vitrées doivent être positionnées à la fin de chaque séance.

Enfin, on évitera de stoker des reliquats chimiques importants dans l'objectif de diminuer les risques. Les produits (résidus) seront apportés régulièrement à la Pharmacie de St Maximin.

f) Des règles élémentaires pour les professeurs.

- Le professeur ne doit jamais laisser seul ses élèves dans le laboratoire.
- Les élèves ne doivent pas se servir dans les armoires directement. Ils ne peuvent pas être dans les salles de « stockage » sans la présence d'un adulte.
- Le matériel doit être préparé avant les cours Travaux Pratiques. Ce matériel doit être compté, nettoyé et rangé à la fin de chaque séance.
- Le matériel est distribué sur chaque paillasse par l'enseignant qui vérifie que la quantité finale soit égale à la quantité initiale. Si ce n'est pas le cas, le professeur le signale à l'Economat pour éventuellement (avec l'aval de la direction) facturer le matériel dérobé à une famille ou à un groupe de familles. Le matériel perdu ou dérobé devra être signalé sur un cahier ad hoc situé en salle de stockage.
- Si le matériel est cassé, l'enseignant l'indiquera sur le cahier ad hoc et le signalera à l'Economat.
- Les clés du laboratoire ne sont jamais confiées à un élève même s'il a oublié des affaires dans la salle. Il faut que l'enseignant soit présent.
- Il faudra penser à bien veiller à fermer les portes à clé et mettre la planche de bois pour bloquer les fenêtres.
- Le port de la blouse 100% coton est obligatoire pour les professeurs et les élèves, lorsqu'il y a des manipulations présentant des risques. De même, les sacs et manteaux ne doivent être sur les paillasses. Des Porte manteaux seront installés dans chaque salle.
- Il faut sensibiliser les élèves sur le fait que le matériel commandé coûte cher et que chacun est responsable du bon fonctionnement du laboratoire.
- L'élève qui a un comportement dangereux vis-à-vis des biens ou des personnes sera exclu et immédiatement accompagné par un élève délégué à la Vie scolaire.
- Le professeur doit bien veiller au rangement du matériel.

g) Des règles élémentaires pour les élèves.

- Le Port de la blouse 100% Coton est obligatoire lors des manipulations de produits chimiques,
- Les cheveux longs sont attachés,
- Il est strictement interdit de manger ou de goûter au Laboratoire,
- Il ne faut pas sentir les produits chimiques,
- Tout matériel détérioré de façon volontaire sera facturé,
- Les élèves ne peuvent pas avoir en leur possession des objets tranchants,

- Les élèves doivent nettoyer la verrerie de laboratoire et leur paillasse,
- Tous les jets de projectile seront sanctionnés,
- L'élève doit écouter les consignes orales et écrites du professeur pour chaque manipulation,
- A la fin de chaque séance les élèves doivent se laver les mains.

5) Un temps fort dans l'année !

L'équipe d'enseignants dont les disciplines sont orientées vers les aspects scientifiques, s'engage au travers d'une semaine thématique à mettre en valeur les Sciences dans l'établissement. Ce sont la participation d'une ou plusieurs classes à une fête de la science, ou encore l'affichage d'images scientifiques dans un lieu de l'établissement, ... Bref, un moment fort dans l'année qui permet de sensibiliser les élèves à la culture scientifique.